

Prolongation des délais de réalisation des motions et des postulats de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Date: 26 août 2015
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
N° d'affaire:
Classification: Non classifié

Motion (045-2013) Steiner-Brütsch, Langenthal (EVP) **Introduction d'une autorisation de cabinet dans le canton de Berne**

Traitement au Grand Conseil : 9 septembre 2013
Décision: Adoption sous forme de postulat

☒ Proposition de prolonger le délai d'un an, jusqu'en 2016

Motifs de la proposition et mesures de réalisation envisagées:

Le mandat d'examiner la question donné à l'office compétent (Office du médecin cantonal, OMC) a dû être repoussé une première fois début 2014, durant la période de mise au courant du nouveau médecin cantonal et de sa suppléante, et une nouvelle fois de décembre 2014 à mai 2015, suite à l'absence de responsable à la division compétente (Division Autorisations de l'OMC). Le traitement de la motion, qui a pu reprendre en août 2015, implique de faire appel aux milieux intéressés.

